

redressement politique. Mais on ne peut pas aller plus loin. Nous ne sommes pas les arbitres entre les factions. Nous traitons avec les gouvernements qui existent.

Q - D'un mot seulement, qu'est-ce qui se passerait si à un moment, ce qui n'est pas forcément exclu, il y a toute une série de gens qui demandent à se réfugier en France pour des raisons qui seraient effectivement vraiment politiques ? S'ils étaient persécutés ?

R - Si j'avais à vous consulter ce jour là, tel que je vous connais, vous me diriez : "vous ne pouvez pas leur fermer la porte, vous ne pouvez pas les laisser se faire assassiner là bas" ! Vous diriez cela, et moi je penserais comme vous.

Q - Mais s'il y en a des centaines de milliers ?

R - S'il y en a des centaines de milliers, cela posera un problème difficile, parce que la France a déjà accueilli beaucoup d'immigrés de tous les pays, et cela exigera certainement une organisation internationale. Ce n'est pas la France seule qui peut résoudre ce type de problème.

### Corée du Nord

Q - Un mot sur la Corée, avec la mort du président Kim Il-Sung qui avait 82 ans après 45 ans de pouvoir. Cela vous inquiète ? Il y a un risque de poudrière là bas pour vous ? Vous l'avez connu, vous l'avez rencontré.

R - Je dois être le seul des dirigeants français peut-être... D'ailleurs quand nous étions réunis à Naples, j'ai constaté que j'étais le seul à avoir connu Kim Il Sung - Ce n'était pas un ami intime.

Q - Il n'était pas très fréquentable. Si ?

R - J'étais le seul à l'avoir rencontré. Il est mort, il avait 82 ans. Permettez-moi de vous faire cette confidence : cela arrive ! Et quand on approche de ces âges là, il vaut mieux ne pas faire l'étonné. Donc la succession était préparée au bénéfice de son fils.

Q - Le népotisme, vous êtes pour ?

R - Le népotisme... en France il y a eu népotisme pendant combien de siècles, si vous appelez cela comme cela ?

Q - Jusqu'en 1789.

R - Je n'ai pas du tout l'intention de demander à un membre de ma famille de me succéder, même à un cousin très éloigné. Bon, alors laissez les Coréens débrouiller leurs affaires. Cela dit, le fils ne me paraît pas d'une nature plus douce que le père. (...)

PARIS, 14 JUILLET 1994

### Rwanda - Communiqué du ministère des Affaires étrangères

#### Appel à un cessez-le-feu immédiat au Rwanda

La situation au Rwanda connaît aujourd'hui une très grave détérioration. A une situation humanitaire désastreuse du fait de plusieurs millions de personnes déplacées, s'ajoute maintenant un afflux massif de réfugiés

à la frontière du Zaïre en raison de la poursuite des combats.

La mobilisation de la communauté internationale que la France appelle de ses vœux depuis plusieurs semaines s'impose aujourd'hui pour l'obtention d'un cessez-le-feu, si l'on veut éviter le risque d'une déstabilisation de l'ensemble de la région et une nouvelle catastrophe humanitaire.

La France qui est intervenue solennellement devant le Conseil de sécurité le lundi 11 juillet saisit aujourd'hui de nouveau le Secrétaire général des Nations unies et demande une réunion d'urgence du Conseil de sécurité. Elle saisit également la présidence et le secrétariat général de l'OUA. Elle en appelle aux chefs d'Etat de la région, les Présidents du Zaïre, de l'Ouganda, de la Tanzanie, du Burundi et du Kenya pour qu'ils organisent sans délai un sommet destiné à trouver les conditions d'un règlement politique tant il apparaît évident qu'aucune solution militaire ne permettra une réconciliation durable au Rwanda. Elle se tient en liaison avec l'ensemble de ses partenaires africains et en particulier avec les chefs d'Etat des pays africains qui participent ou qui sont prêts à participer à l'opération Turquoise.

Elle demande aux membres du Conseil de sécurité et à ses partenaires de l'Union européenne d'exercer leur influence pour mobiliser l'aide humanitaire indispensable et accélérer la mise en place d'un cessez-le-feu.

La France, en liaison avec le Général Dallaire, commandant de la MINUAR, et directement, poursuit en ce moment même ses contacts avec les responsables du FPR.

NEW YORK, 15 JUILLET 1994

### Rwanda - Déclaration du Président du Conseil de sécurité des Nations unies

#### Rwanda - appel à un cessez-le-feu immédiat - règlement politique - situation humanitaire

Le Conseil de sécurité est alarmé par la poursuite des combats au Rwanda qui entraîne un exode massif des populations. Cette situation risque de déboucher à très bref délai sur une nouvelle catastrophe humanitaire et de menacer la stabilité de l'ensemble de la région, l'afflux de ces réfugiés affectant gravement les pays voisins.

Compte tenu de cette grave situation, le Conseil de sécurité :

- exige un cessez-le-feu immédiat et sans préalable et invite les parties à rendre compte au Commandant de la force de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) des dispositions qu'elles ont prises à cet effet ;

- lance un appel pressant à la relance du processus politique dans le cadre de l'Accord de paix d'Arusha et invite les pays de la région, le Secrétaire général, son représentant spécial et l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à y contribuer activement ;

- réaffirme le caractère humanitaire de la zone sûre au sud-ouest du Rwanda et exige que tous ceux que cela concerne respectent ce caractère. Il continuera à examiner cette affaire de très près ;

- prie instamment les Etats membres, les agences spécialisées et les organisations non-gouvernementales de mobiliser toutes les ressources disponibles pour porter secours d'urgence aux populations civiles en détresse ;

- appelle les Etats membres à fournir les contributions nécessaires afin d'assurer le déploiement de la MINUAR renforcée dans les plus brefs délais.

Le Conseil de sécurité est déterminé à suivre de très près l'évolution de la situation au Rwanda et reste activement saisi de la question.

PARIS, 16 JUILLET 1994

### **Interview du ministre délégué aux Affaires européennes, M. Alain Lamassoure à "Valeurs Actuelles" - extraits -**

#### **Présidences allemande et française de l'Union européenne - place de l'Allemagne en Europe - élargissement aux pays scandinaves et à l'Autriche**

*Q - L'Allemagne préside l'Union depuis le 1<sup>er</sup> juillet. C'est la première fois depuis qu'elle est réunifiée. A-t-elle changé ?*

R - L'Allemagne est certes beaucoup plus puissante, son industrie représente deux fois l'industrie française, mais en même temps son poids relatif dans l'Europe des Douze est inférieur à ce qu'était le poids de la seule Allemagne de l'Ouest dans l'Europe des Six ! Et comme l'Europe s'élargit à seize... En tout cas, la poursuite de la construction européenne devra se faire autour de l'axe franco-allemand.

*Q - L'élargissement ne profite-t-il pas à l'Allemagne ? Voyez l'Autriche...*

R - Les Allemands ont été, il est vrai, les avocats très actifs de l'élargissement. Mais si nous n'y avions pas trouvé intérêt, nous ne l'aurions pas accepté. Or nous avons le plus grand intérêt économique à l'adhésion de l'Autriche et des pays scandinaves : ce sont des pays riches avec lesquels nous sommes en fort déficit commercial parce qu'ils se protégeaient de nous. Leur entrée dans l'union douanière va faciliter la tâche de nos exportateurs, comme cela s'est produit avec l'Espagne et le Portugal.

En outre, les pays scandinaves et l'Autriche ont, sur les problèmes agricoles, des positions proches des nôtres.

*Q - La présidence allemande, puis la présidence française de l'Union, vont traverser l'une les élections législatives, l'autre les élections présidentielles. Comment allez-vous gérer cela ?*

R - Cela nous a donné l'idée de mettre en place une coordination telle entre nous que, quels que soient les changements politiques chez eux ou chez nous, il y ait

une continuité jusqu'à la présidence espagnole qui suivra.

*Q - Quelles seront vos priorités ?*

R - L'emploi, la paix, la réforme des institutions.

Jusqu'en 1993 il n'y avait pas de plan européen contre le chômage. Nous en avons maintenant un grâce au réseau européen de communication de 120 milliards d'écus en six ans : onze grands chantiers dont quatre concernant directement la France (le TGV notamment). Sur ces 120 milliards, 31 proviennent des fonds européens.

Deuxième priorité, la paix. C'est au printemps de 1995, durant la présidence française, que s'achèvera la conférence sur la stabilité en Europe ("l'initiative Balladur") afin de régler les problèmes de bon voisinage entre pays d'Europe centrale et orientale. Nous y reviendrons.

#### **Corps européen de défense - participation des forces armées allemandes à des opérations hors de leurs frontières**

*Q - A ce propos, le corps européen a défilé ce 14 juillet à Paris, mais il n'est pas vraiment opérationnel, notamment du fait des Allemands...*

R - La décision du tribunal de Karlsruhe, le 12 juillet, met un terme heureux au débat qui avait lieu en Allemagne depuis de longs mois : nos amis allemands sont maintenant juridiquement en mesure de faire intervenir leurs troupes hors de la zone OTAN, ce que nous souhaitons vivement.

#### **Union européenne - réforme institutionnelle de 1996 - nouveau pacte fondateur - Europe à plusieurs vitesses ou Europe à la carte**

*Q - Votre troisième objectif est donc de préparer la réforme de 1996...*

R - Ici, changement important. Le traité de Maastricht avait prévu une mise à jour en 1996. Mais une mise à jour limitée. Depuis, nous avons constaté :

1) que l'application du traité s'avérait lourde et complexe - or il faut rendre l'Europe plus efficace ;

2) que les pays d'Europe centrale et orientale souhaitent ardemment entrer dans l'Union.

Or ce traité a été conçu pour une Europe à douze, pas pour une Europe à deux fois douze. Les institutions actuelles sont donc inadaptées à cette Europe-là. Et même à une Europe à seize !

*Q - Autrement dit, ce sera un énorme chantier...*

R - Je dirais même qu'il s'agit pour l'Europe d'un nouveau pacte fondateur. Il faudra poser la question de confiance à tous nos partenaires européens comme au peuple français. Car ce que le peuple a fait par référendum, seul le peuple peut le changer, par un nouveau référendum. Ce sera donc un très grand rendez-vous. Nous avons déjà décidé à Corfou que la conférence d'ouverture de la réforme des institutions aurait lieu le 2 juin 1995 - c'est-à-dire pour le quarantième anniversaire de la conférence de Messine, celle qui précéda le traité de Rome.